



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juin 2016

Selon un rapport de la BCE, il est nécessaire de renforcer les cadres de gouvernance et d'appétence au risque des banques de la zone euro.

- Ce rapport évalue les pratiques du secteur dans les domaines des cadres de gouvernance interne et d'appétence au risque, en soulignant tant les imperfections que les bonnes pratiques.
- Le rapport examine les attentes en matière de surveillance prudentielle et parvient à la conclusion que de nombreuses banques de la zone euro doivent s'améliorer dans ces deux domaines pour parvenir aux meilleures pratiques internationales :
 - la plupart des banques doivent améliorer la qualité des débats au sein du conseil d'administration et la capacité de ce dernier à questionner, en toute indépendance, les décisions de la direction générale ;
 - de nombreuses banques doivent stimuler les connaissances collectives de leur conseil d'administration, renforcer son indépendance et assurer une répartition plus claire des responsabilités ;
 - la plupart des banques doivent encore mettre en place des cadres d'appétence au risque plus robustes et plus exhaustifs, qui doivent être compatibles avec leur profil de risque global.

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour un rapport résumant les conclusions d'une analyse thématique dans laquelle la BCE a évalué les cadres de gouvernance et d'appétence au risque des banques soumises à sa surveillance directe. Ce rapport identifie les bonnes pratiques et parvient à la conclusion que de nombreuses banques de la zone euro doivent encore s'améliorer pour parvenir aux meilleures pratiques internationales.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Outre ses travaux de supervision quotidiens habituels, la direction générale Surveillance bancaire de la BCE établit régulièrement des rapports à l'échelle du secteur, sous forme d'analyses thématiques, sur des sujets particuliers liés à la surveillance. L'efficacité des cadres de gouvernance et d'appétence au risque des banques a été identifiée comme une priorité pour une telle analyse.

Cette analyse, qui a eu recours à une approche harmonisée, a entraîné des actions de suivi concrètes en matière de surveillance, a défini des domaines pour des inspections ultérieures sur place et a identifié des questions à inclure dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process - SREP*).

Danièle Nouy, présidente du Conseil de surveillance prudentielle, a souligné : « *Dans notre analyse, nous parvenons à la conclusion que les conseils d'administration doivent continuer à renforcer leur capacité à questionner et à surveiller en toute indépendance l'organe de direction dans ses fonctions exécutives. En outre, notre examen a identifié un certain nombre d'institutions dans lesquelles les connaissances collectives et l'indépendance du conseil d'administration, ainsi que la répartition des responsabilités en son sein, pouvaient être renforcées* ».

Le rapport demande également aux banques d'élaborer et de mettre en place un cadre exhaustif d'appétence au risque afin de contribuer à renforcer la sensibilisation au risque et à favoriser un modèle d'activité durable. Un tel cadre doit définir le niveau de tolérance au risque qu'une banque est prête à accepter s'agissant des risques financiers et non financiers. Les organes de direction des banques doivent recourir à des mesures et des limites de risque de façon plus systématique, les suivre attentivement et rendre compte régulièrement au conseil d'administration. Le cadre d'appétence au risque doit également être plus étroitement aligné sur le modèle d'activité, l'évolution de la stratégie, la planification des fonds propres et de la liquidité et les systèmes de rémunération des banques.

Pour toute question, les représentants des médias peuvent s'adresser à Uta Harnischfeger (tél. : +49 69 1344 6321).